



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 16 décembre 2024

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame BALSON
Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 51
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY

Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Monsieur David HAEGY
Monsieur Pierre PRIBETICH

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : SPORTS

Année 2025 - Attribution de subventions aux associations supports des clubs professionnels

L'article L.113 du code du sport autorise les associations sportives et les sociétés qu'elles constituent à recevoir des subventions publiques, dès lors qu'elles exercent des missions d'intérêt général.

L'article R.113-2 du code précité, précise quant à lui, la consistance de ces missions qui concernent :

- la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans des centres de formation agréés ;
- la participation de l'association ou de la société qu'elle a constituée à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ;
- la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

Les différentes activités conduites par les associations Dijon Football Côte d'Or, Dijon métropole Handball, JDA Dijon Bourgogne et JDA Dijon Handball s'inscrivent dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur et justifient l'octroi d'une subvention.

Les missions d'intérêt général consisteront à former les sportifs amateurs des clubs (formation initiale et formation continue), à intégrer, par la pratique sportive, des jeunes issus des milieux défavorisés, à s'impliquer dans les différentes manifestations organisées sur le territoire et les dispositifs municipaux (Dijon Sport Loisir, Dijon Sport Scolaire, Dijon Sport Découverte...) et à s'investir dans la mise en œuvre de la charte du sport éco-citoyen dont les termes ont été approuvés par le Conseil municipal le 14 mai 2009.

Il vous est donc proposé de définir, par convention, pour l'année 2025 :

Les relations entre la Ville de Dijon et les associations Dijon Football Côte d'Or, Dijon métropole Handball, JDA Dijon Bourgogne et JDA Dijon Handball ;

La participation de la commune dans le fonctionnement de ces clubs à hauteur de :

- 385 000 € incluant l'organisation de manifestations récurrentes pour l'association Dijon Football Côte d'Or;
- 63 000 € incluant l'organisation de manifestations récurrentes pour l'association Dijon Métropole Handball;
- 95 000 € incluant l'organisation de manifestations récurrentes pour l'association JDA Dijon Bourgogne;
- 55 000 € incluant l'organisation du tournoi international Harmonie Mutuelle et de manifestations récurrentes pour l'association JDA Dijon Handball.

Les sommes présentées tiennent compte des aides financières apportées à ce titre par les autres collectivités, afin de ne pas dépasser les seuils autorisés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** l'octroi de subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2025, de 385 000 € à l'association Dijon Football Côte d'Or, de 63 000 € à l'association Dijon Métropole Handball, de 95 000 € à l'association JDA Dijon Bourgogne, de 55 000 € à l'association JDA Dijon Handball ;
- **d'approuver** les projets de conventions à conclure entre la Ville et ces associations, annexés au rapport, et d'autoriser Madame la Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 2

DONT 6 PROCURATION(S)

**Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Nathalie KOENDERS,
Maire de Dijon**